

1605
Le 27^{me} Janvier 1800.

Renonciation par Alexis Lavoisier
à la succession de feu Alexis Lavoisier
son pere. . .

Exp^{te}

Espece

Par devant Les Notaires
Publics de la ville et District de Montreal
En la Province du Bas Canada Résidents
dans le Comté d'Essexham soussignés
fut présent Alexis Laurin Laboureur
Demeurant à la Rivière Duchêne.

Lequel a renoncé et
Prenonce par les présentes à la succession
de défunt Alexis Laurin son père, décédé
Eploy de Marie Françoise Provost,
Et Pour faire pour lui être plus onéreuse que
uisiner les Profitable, affirmant n'avoir pris
présentes par ni appréhendé aucuns biens de ladite
tout ou besoin Succession, et ne s'être aucunement
sora et les faire immiscé en icelle, Setenant au f
Signifier ce qui avantages qui lui ont été faits par
il appartiendra Ledit défunt son père, dont et de quoi
Ledit comparant il a Requis et demandé acte auxdits
afait et constitué Notaires, qui lui ont octroyé le present
son procureur fait et passé en la maison dudit
le porteur des défunt paroisse de St. Martin Isle
présentes auquel jesus L'an Mil huit cent Levingt
il Endonne - jesus Septième jour de janvier après midi
pouvoir et ayant ledit comparant déclaré
ne s'avoir écrire ni Signer de ce
interpellé par les notaires soussignés

afait Sa Marque Ordinaire Apres
Lecture faite Suit. Low. /

Alexis J. Laurin
Marque

B. Turgeon

no.

#

Chattelher

no. 42